

Conférence régionale de haut niveau

Cour pénale internationale et Justice nationale dans la lutte contre l'impunité des crimes du Statut de Rome et d'autres crimes graves ou connexes : Enjeux, défis et perspectives de la coopération et de la complémentarité

Dakar, République du Sénégal, les 23, 24 et 25 mai 2022

Déclaration de Dakar

Nous,

- Ministres de la Justice des pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- Ministres de la Justice de la République centrafricaine et de la République du Tchad ;
- Vice-ministre et chefs de délégations des pays membres de la CEDEAO ;
- Représentants des Institutions judiciaires et de diverses professions juridiques, du corps académique et de la société civile ;

Réunis à Dakar du 23 au 25 mai 2022 dans le cadre de la conférence de haut niveau organisée par la Cour pénale internationale en partenariat avec la République du Sénégal et l'appui de l'Union européenne et de la République Française aux Pays-Bas,

Conscients des efforts continus déployés par la Cour pénale internationale, les Etats et autres partenaires afin de renforcer les initiatives visant à réduire le fossé de l'impunité des crimes qui choquent la conscience de l'humanité,

Rappelant que la Cour pénale internationale est une juridiction de dernier ressort et qu'il est de la responsabilité première des juridictions nationales de poursuivre les crimes les plus graves ;

Convaincus que la coopération et l'assistance judiciaire restent essentielles pour la prévention et la répression efficaces de ces crimes aux niveaux national, régional et international,

Conscients des défis continus qui requièrent en même temps le renforcement des systèmes judiciaires nationaux par le biais d'une coopération effective avec les différents acteurs étatiques et non étatiques, à travers une complémentarité dynamique avec la Cour pénale internationale,

Soulignant l'importance du soutien politique et diplomatique dans la promotion des principes fondamentaux de la justice pénale internationale pour mettre un terme à l'impunité des auteurs des crimes relevant du Statut de Rome et d'autres crimes graves ou connexes et concourir à leur prévention,

1. **Saluons** la tenue de la conférence régionale de Dakar consacrée à la coopération et à la complémentarité dans la lutte contre l'impunité des crimes relevant du Statut de Rome et d'autres crimes graves ou connexes,
2. **Réaffirmons** notre soutien à la Cour pénale internationale et appelons à lui apporter l'appui nécessaire à l'accomplissement efficace de son mandat judiciaire et à lui fournir une coopération pleine et entière,
3. **Encourageons** les efforts de renforcement des institutions judiciaires nationales et régionales, de sensibilisation et de coordination des acteurs dans la lutte contre les crimes relevant du Statut de Rome et d'autres crimes graves ou connexes qui menacent la stabilité de nos Etats ainsi que la sécurité et le bien-être des populations,
4. **Appelons** à la poursuite des efforts en vue d'une plus large ratification du Statut de Rome et à l'intégration de ses normes dans les législations nationales, ainsi que de toute norme pertinente

permettant la conduite de procès équitable et la poursuite effective et efficace des crimes relevant du Statut,

5. **Soutenons** tous les efforts de complémentarité pour garantir durablement le respect de la justice internationale et sa mise en œuvre, et pour que les crimes internationaux ne restent pas impunis quel que soit le niveau de juridiction en charge;
6. **Encourageons** les initiatives pour garantir l'accès à la justice aux victimes des crimes atroces et assurer une réparation effective,
7. **Appelons** à cet effet la poursuite et le renforcement des efforts pour soutenir le travail du Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale et toutes autres initiatives nationales et régionales de réparation au profit des victimes,
8. **Réaffirmons** notre engagement à poursuivre la coopération et la solidarité internationales nécessaire à la concrétisation de nos efforts communs pour traduire en justice les auteurs des crimes atroces dans le cadre de procédures équitables, et
9. **Exprimons enfin** notre gratitude aux Autorités de la République du Sénégal pour leur hospitalité et les facilités mises à disposition pour la tenue de la conférence.

Fait à Dakar, le 25 mai 2022